



## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT N° 2025-04

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Pike River, le 5 mai 2025 :

#### **RÈGLEMENT #2025-04 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 05-0813 »**

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin de modifier les dispositions réglementaires en lien avec les pensions pour chien, les enseignes et les unités d'habitation accessoires (UHA).

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 548, route 202, Pike River, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Pike River, ce 26<sup>ème</sup> jour de mai 2025.

Lucie Riendeau, directrice générale